

**DECISION DU 24 NOVEMBRE 2015  
PORTANT DELEGATIONS DE SIGNATURE N° 147 RELATIVES  
AUX ACTES ADMINISTRATIFS, AUX DOCUMENTS ET AUX COURRIERS  
DE LA COORDINATION GENERALE DES SOINS ET DES ACTIVITES  
PARAMEDICALES**

**Monsieur Emmanuel BOUVIER MULLER, Directeur Général du CHU de NICE,**

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles :

- L. 6143-7 relatif aux compétences du directeur d'établissement public de santé ;
- R. 6143-38 relatif au régime de publicité des décisions ;
- D. 6143-33 à D. 6143-35 relatifs aux délégations de signature ;

VU l'arrêté ministériel du 24 Septembre 2007 portant nomination de **Monsieur Emmanuel BOUVIER MULLER** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE à compter du 5 Novembre 2007.

**DECIDE QUE :**

**Article 1<sup>er</sup>** *Délégation permanente* de signature est donnée à **Madame Sylvie EBENER**, Coordonnateur Général des Soins et des Activités Paramédicales, pour les actes, décisions, et courriers relevant de la compétence de sa Direction.

*Délégation permanente* de signature lui est également donnée pour tout acte dressé et toute décision prise en tant que Directeur de Garde pour les périodes déterminées par le tableau de garde de Direction du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

**Article 2** Le bénéficiaire de la présente décision assurera la publicité des décisions qu'il aura signées en vertu de la présente décision de délégations, conformément à l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** En application de l'article D. 6143-35 du Code de la Santé publique, la présente décision sera, communiquée au Conseil de surveillance, notifiée aux intéressés et publiée au Recueil Spécial des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

**Article 4** Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

LE DIRECTEUR GENERAL



Emmanuel BOUVIER MULLER

**Pour notification**  
LE COORDONNATEUR GENERAL DES SOINS

Sylvie EBENER